



Le progrès, une passion à partager

LABORATOIRE DE TRAPPES
29 avenue Roger Hennequin – 78197 Trappes Cedex
Tél. : 01 30 69 10 00 – Fax : 01 30 69 12 34

Dossier P155835 - Document DE/1 - Page 1/6

RAPPORT D'ESSAI

Demandeur : SOTICI
Zone Industrielle de Koumassi
BP178
01 ABIDJAN
Côte d'Ivoire

Date et référence de la commande : N° COMM002954 du 27/05/2016 - Réf: E-74-01 Rev.2

Objet : Essai d'allumabilité des produits du bâtiment soumis à l'incidence directe d'une petite flamme

Document de référence : NF EN ISO 11925-2 (2013)

Identification des échantillons : TUBES PVC EU/EP



Accréditation
N° 1-0606
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

La reproduction du présent document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 7120B • TVA : FR 92 313 320 244
CRCA PARIS C.AFF.RENNES - IBAN : FR76 1820 6002 8058 3819 5600 104 - BIC : AGRIFRPP882

1. DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Européenne définit une méthode d'essai permettant de déterminer l'allumabilité des produits de construction par incidence directe d'une petite flamme sous éclairage énergétique zéro, en utilisant des éprouvettes soumises à l'essai en position verticale.

Cet essai de présélection s'applique aux classes B, C, D, E, Bfl, Cfl, Dfl, Efl, B_L, C_L, D_L et E_L pour les produits de construction.

2. LIEU ET DATE DE REALISATION DES ESSAIS

LNE, Département Comportement au feu et Sécurité incendie, le 18/05/2016.

3. RECEPTION DES ECHANTILLONS

Le 11/04/2016.

suite du rapport page suivante

4. IDENTIFICATION DES ECHANTILLONS

Nom et adresse du demandeur :	SOTICI Zone Industrielle de Koumassi BP178 01 ABIDJAN Côte d'Ivoire
Nom et adresse du producteur :	SOTICI Zone Industrielle de Koumassi BP178 01 ABIDJAN Côte d'Ivoire
Référence commerciale :	TUBES PVC EU/EP
Composition sommaire :	Tube UPVC à paroi compacte
Densité :	1,42
Epaisseur testée :	3,0mm
Couleur :	Gris clair
Ignifugation (oui ou non) :	Oui
Condition finale d'utilisation :	Evacuation des eaux-vannes et des eaux usées

Informations transmises par le demandeur

suite du rapport page suivante

5. CONDITIONS D'ESSAIS

Les produits ont été essayés avec une application du brûleur en surface de l'éprouvette en méthode principale.

Application du brûleur : 30 s

Le produit doit satisfaire le critère suivant : il ne doit y avoir aucune propagation de flamme au-delà de 150 mm, à partir du point d'application de la flamme d'essai dans les 60 s qui suivent le temps d'application.

6. MODE OPERATOIRE

La flamme du brûleur est réglée en position verticale à 20 mm de hauteur.

Le brûleur est ensuite incliné à 45° et le caisson de combustion est fermé.

Le temps d'application du brûleur a été de 30 s.

La distance entre le brûleur et le point de contact sur l'éprouvette est de 5 mm pour l'application en surface, 40 mm au dessus du bord inférieur sur l'axe médian de l'éprouvette.

Le repère est situé à 150 mm au-dessus du point de contact de la flamme d'essai.

suite du rapport page suivante

7. RESULTATS

N° d'essai	1	2	3	4	5	6
Référence	TUBES PVC EU/EP					
Inflammation (oui/non)	non	non	non	non	non	non
Temps au repère à 150 mm (s)	-	-	-	-	-	-
Durée de combustion (s)	-	-	-	-	-	-
Hauteur maximale de flammes (mm)	-	-	-	-	-	-
Séparation de débris (oui/non)	non	non	non	non	non	non
Débris enflammés (oui/non)	non	non	non	non	non	non
Inflammation du papier filtre (oui/non)	non	non	non	non	non	non

suite du rapport page suivante

8. OBSERVATION

Néant.

9. CONCLUSION

Le produit référencé TUBES PVC EU/EP a subi avec succès l'essai d'allumabilité selon la norme NF EN ISO 11925-2 pour une application du brûleur de 30 s.

Trappes, le 8 juin 2016



Le Responsable de l'essai

Guillaume LEGOFF

Les résultats d'essais ne concernent que le comportement des éprouvettes d'un produit dans les conditions particulières de l'essai ; ils ne sont pas destinés à être le seul critère d'évaluation du danger d'incendie présenté par le produit en utilisation.